

Compte rendu du conseil municipal du 27 février 2013

L'an deux mille treize et le vingt sept février, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à dix neuf heures. Date de la convocation le 21 février 2013.

Étaient présents : M. Robert BALDÈS, maire, M. Raymond RODRIGUEZ, Mlle Christiane SOU, MM Jean-Marie ARRIVÉ, Alain DUPOUY adjoints, M. Jean-Louis GUIRAUD, Mmes Gisèle SOU, Valérie PIRRONE, M. Christian SCHMAUCH, Mme Josiane BROSSARD, M. Michel LECRENAIS.

Étaient absents ayant donné procuration : René ARRIGHI à Jean-Marie ARRIVÉ, Jean-Christophe MARMEY à Michel LECRENAIS

Était absente : Sandrine NUEL

Secrétaire de séance : Valérie PIRRONE

Lors de cette séance, le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2013

Ordre du jour

- 1- La réforme des rythmes scolaires (Robert BALDÈS) D13-02-08
- 2- Désignation d'un nouveau délégué auprès du SIAEPA et du SIE (Robert BALDÈS) D13-02-09
- 3- Collecte de boîtes de conserves au bénéfice de la Banque Alimentaire (Robert BALDÈS)
- 4- Recrutement d'un adjoint technique, suite au départ en retraite de l'agent titulaire du poste (Robert BALDÈS)
- 5 – Questions diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour :

Remboursement d'une partie de la redevance des ordures ménagères suite à l'acquisition du garage 15 route de La Gabare D13-02-10

Révision du bail à construire du terrain à Furt (Christiane SOU) D13-02-11

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire

1-La réforme des rythmes scolaires (Robert BALDÈS) D13-02-08

Robert BALDES rapporte l'avis des conseillers :

« Le principe de la réforme des rythmes scolaires n'est pas à contester, bien au contraire. Toutefois les problèmes spécifiques des Communes rurales doivent être mieux pris en compte pour que la réforme soit appliquée au mieux. Une partie éducative de l'enseignement assurée par les enseignants, donc par l'Etat « périscolaire éducatif », est transférée à la Commune. Il faut bien voir dans cette réforme que l'Etat se désengage financièrement sans assurer de compensation pour la commune. Ceci se traduira inévitablement par un enseignement périscolaire inégal, puisqu'il sera géré en fonction de la richesse de la commune. Les territoires sur lesquels de grandes entreprises apportent de gros moyens financiers à travers l'imposition seront favorisés. La participation forfaitaire de l'Etat de 50€ par élève et par an ne concerne que la première année 2013/2014. De plus elle demeure très insuffisante au regard de la dépense que la Commune aura à financer. Et, ce n'est pas les 40€ supplémentaires sur les 2 premières années, pour Gauriac, qui vont modifier durablement les choses.

Malgré ce handicap nous sommes prêts à examiner comment nous pourrions mettre en place la réforme dans les meilleures conditions pour l'enfant et pour la rendre compatible avec le budget communal. Pour organiser les transports scolaires, le Conseil Général nous demande de nous prononcer avant le 9 mars sur la mise en place de cette réforme dès septembre 2013. Sans davantage de « visibilité » cette échéance n'est pas tenable, si nous voulons que cette réforme puisse réussir dans l'intérêt de l'enfant. Chaque jour qui passe, annonce de nouvelles informations ministérielles qui viennent soulager le dispositif d'application. Les exigences du ministère ne sont pas du tout les mêmes aujourd'hui qu'hier.

Il faut donc penser que la situation va encore évoluer et réduire ainsi les coûts pour la Commune. La Communauté des Communes de Bourg en Gironde, qui dispose d'un volant d'animateurs, va examiner dans les prochains mois comment elle va pouvoir les mettre à la disposition des écoles maternelles et primaires du canton. Une possibilité qui mérite d'être étudiée puisqu'elle viendrait en aide aux communes.

Je tiens à remercier les élus des parents du conseil d'école qui ont effectué un sondage qui nous permet d'apprécier ce que les parents des enfants concernés souhaitent. Ils sont en grande majorité pour le report de la réforme à la rentrée 2014/2015. Ils se posent des questions pour la cantine et le périscolaire l'après midi du mercredi ou bien encore s'il y aura une garderie. Ils voudraient connaître comment sera assuré l'encadrement des activités périscolaires éducatives, est-ce que les enfants de 2 ans font partie de la réforme, les activités seront-elles obligatoires et payantes ? Un échange a eu lieu au cours de la réunion du conseil d'école, mais encore beaucoup de points demeurent en suspens.

Nous avons besoin de donner des réponses aux questions que se posent les parents pour nous engager concrètement. Ceci nécessite donc une période de réflexion approfondie de la part du conseil municipal et du conseil communautaire. Le délai qui nous est accordé pour la mise en place de la réforme à la rentrée 2013/2014 n'est pas suffisant. Je vous propose de reporter la réforme, pour l'école de Gauriac, à la rentrée 2014/2015 ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, compte tenu des contraintes et des délais imposés pour l'application de la réforme des rythmes scolaires au sein de l'école primaire de la commune décide :

- de reporter l'application du projet de réforme périscolaire éducatif à la rentrée 2014-2015.

Vote : 13 pour

Josiane BROSSARD fait remarquer, après quelques précisions apportées par Robert BALDÈS sur la possibilité de recruter des emplois aidés, que l'encadrement des activités périscolaires éducatives pouvant être assuré par du personnel non qualifié est inacceptable quand on mesure la responsabilité du travail avec des enfants.

Les horaires pour ces activités restent vagues, rien n'est défini ce qui complique aussi le recrutement et la rémunération du personnel nécessaire à l'application de la réforme, précise Raymond RODRIGUEZ. La CDC de Bourg étudie la possibilité de déléguer le personnel qualifié déjà en poste, mais il sera bien difficile de contenter les 15 communes du canton.

2-Désignation d'un nouveau délégué auprès du SIAEPA et du SIE (Robert BALDÈS) D13-02-09

Suite à la démission, pour raisons de santé, de René ARRIGHI de son poste d'adjoint, Alain DUPOUY a été élu pour le remplacer lors du précédent conseil municipal.

Il convient de procéder à son remplacement en tant que :

-**délégué titulaire** auprès du Syndicat Intercommunal d'Electrification.

-**délégué suppléant** auprès du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Alain DUPOUY pour assurer ces délégations.

Vote : 13 pour

Les élus présents remercient une nouvelle fois René ARRIGHI pour son travail durant son mandat d'adjoint et plus particulièrement aujourd'hui dans ses fonctions de délégués auprès des syndicats intercommunaux.

3-Collecte de boîtes de conserves au bénéfice de la Banque Alimentaire (Robert BALDÈS)

L'Europe est venue à la rescousse des banques, mais réduit son aide à la Banque Alimentaire.

Robert BALDES expose :

« Les pays de l'Union Européenne ont finalement pu trouver un accord sur le maintien du Plan Européen d'Aide aux Démunis. Mais cette aide est loin d'évoluer au rythme des suppressions d'emplois, ce qui a pour conséquence une baisse importante des attributions de denrées alimentaires à ceux qui se trouvent dans le besoin.

La pauvreté en France, notamment chez les jeunes, ne fait que croître. Cela se vérifie malheureusement concrètement dans nos communes avec une augmentation des demandes d'aide adressées au CIAS. A Gauriac le nombre des personnes bénéficiant des aides alimentaires a considérablement augmenté.

Les Banques Alimentaires d'Aquitaine poursuivent trois objectifs :

- lutter contre la malnutrition des personnes défavorisées,
- lutter contre le gaspillage alimentaire
- s'appuyer sur l'aide alimentaire pour favoriser l'insertion sociale

Les Banques Alimentaires ont connu, ces dernières années, une forte croissance de leurs activités. Elles ont, en conséquence, développé leurs moyens logistiques (entrepôts, camions) et humains. A ce jour, en Aquitaine, les Banques Alimentaires représentent 546 bénévoles ainsi que 33 salariés dont 16 CDI.

Ainsi les banques nourrissent plus de 52 000 personnes, ce qui représente 15,6 millions de repas par an et 8,7 millions de tonnes de produits alimentaires. Des privés d'emploi, des retraités, certaines personnes qui n'ont que quelques heures de travail hebdomadaires n'ont comme dernier recours que les aides alimentaires distribuées par les bénévoles. (Banque Alimentaire, mais aussi Resto du Cœur, Secours Populaire, Secours Catholique, etc.) Il faut savoir qu'actuellement les demandes d'emploi se multiplient en mairie.

L'opération de collecte de boîtes de conserve doit démontrer qu'au delà de nos différences, nous sommes capables de nous rassembler lorsqu'il s'agit de défendre une grande cause.

Le partenariat avec les Banques Alimentaires, interlocutrices de nombreuses communes, doit permettre de répondre à une croissance des besoins en aide alimentaire de la population.

La collecte permet d'abonder aussi largement que possible le stock de denrées géré par la Banques alimentaire.

Les Associations des Maires des 5 départements d'Aquitaine proposent aux Communes d'être animatrices cette opération.

Pour ce faire, je vous propose que la date de lancement de la collecte dans la commune débute dès demain 27 février pour se terminer le 17 avril 2013.

Pour répercuter la démarche offensive de notre conseil municipal, qui ce soir débute la séance avec des boîtes de conserves apportées par les élus de la commune, nous allons inviter les associations, les employés municipaux, l'école, à réfléchir à des initiatives susceptibles d'amplifier et d'encourager un élan de solidarité envers les plus démunis.

Nous savons que le spectaculaire, peut créer un moment privilégié pour sensibiliser sur un sujet donné. Il est donc proposé que les généreux donateurs viennent déposer les boîte(s) de conserves dans le hall de la mairie.

Une photo pourrait être intégrée dans l'album régional qui sera diffusé le jour du salon des Maires d'Aquitaine de fin avril 2013.

Ensuite les denrées collectées seront transportées au centre de la Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde, 15 rue Bougainville, 33300 – Bordeaux Nord.

La présentation de la collecte régionale et la remise officielle à la Banque Alimentaire aura lieu le jeudi 25 avril au Palais des Congrès de Bordeaux-Lac»

M. le maire demande au conseil municipal de valider cette démarche originale et exceptionnelle en faveur des plus démunis.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur les problèmes d'approvisionnement de la Banque Alimentaire d'Aquitaine dont les objectifs sont :

- lutter contre la malnutrition des personnes défavorisées
- lutter contre le gaspillage alimentaire

-s'appuyer sur l'aide alimentaire pour favoriser l'insertion sociale,

et sur la décision des Associations des Maires des 5 départements d'Aquitaine d'animer une opération ponctuelle et exceptionnelle de récolte de boîtes de conserves qui seront remises officiellement le 25 avril au Palais des Congrès de Bordeaux Lac lors du salon des Maires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de lancer cette opération à Gauriac, une information auprès de la population sera faite dans le prochain journal de la commune.

Vote : 13 pour

Le transport jusqu'à Bordeaux des boîtes récoltées pourra sans doute être fait par le véhicule de la CDC qui va chercher tous les jeudis, jour de distribution, les denrées pour le canton.

4-Recrutement d'un adjoint technique, suite au départ en retraite de l'agent titulaire du poste (Robert BALDÈS)

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à l'avis favorable de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales pour un départ en retraite pour carrière longue en date du 7 février dernier, Gérard MARCHAND a informé par courrier Monsieur le Maire de son intention d'arrêter son activité à compter du 31 mars 2013.

Après l'étude des candidatures reçues en mairie, suivant une grille de compétences établies en fonction des connaissances indispensables pour un poste d'adjoint technique affecté plus particulièrement aux espaces verts, le postulant qui est arrivé premier de cette analyse prendra ses fonctions en tant que stagiaire à compter du 1^{er} mars 2013.

Robert BALDÈS rappelle que lors de sa dernière séance le conseil avait décidé de recruter un agent en contrat aidé afin d'apporter un renfort aux agents en poste pendant le temps d'adaptation aux nouvelles fonctions de chacun. Son salaire est pris en charge par l'État à hauteur de 85% et la commune bénéficie de l'exonération des charges. L'objectif est aussi de permettre une qualification sur un emploi précaire débouchant peut être sur un travail dans une autre collectivité.

5- Remboursement d'une partie de la redevance des ordures ménagères suite à l'acquisition du garage 15 route de La Gabare (Robert BALDÈS)) D13-02-10

Monsieur le maire propose le remboursement au précédent propriétaire du garage situé 15 route de La Gabare, de la somme correspondant à la partie de la redevance des ordures ménagères dont il a été imposé alors que la commune a été propriétaire à compter du mois d'avril 2011 et imposée au titre de la redevance spéciale des collectivités.

Le calcul est le suivant :

$$\text{Imposition OM 2011 : } \frac{448 \text{ €} \times 8 \text{ mois}}{12} = 298,64 \text{ €}$$

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité donne son accord pour la proposition ci-dessus et charge Monsieur le Maire des démarches relatives à ce paiement.

Vote : 13 pour

6-Révision du bail à construite du terrain à Furt (Christiane SOU) D13-02-11

Christiane SOU informe les conseillers sur le contenu d'un bail à construire qui avait été signé le 2 décembre 1999 entre la commune et Monsieur et Madame BÜHLER au profit de la Sarl La Filadière, pour une parcelle de terrain appartenant à la commune située au lieu dit Furt section AB N°495 pour 78ca pour une durée de 18 ans.

Les bénéficiaires de ce contrat, par un courrier du 26 février ont fait connaître leur souhait de raccourcir le délai du bail en anticipant la vente à leur profit (pour le franc symbolique). Cet accord est notifié à l'article « Promesse unilatérale de vente », page 11 de l'acte et avait été mentionné dans la délibération du conseil municipal en date du 26 novembre 1999.

Considérant que les principales conditions à savoir la construction d'une nouvelle cuisine attenante au restaurant sur le terrain loué a été respectée, les loyers ont toujours été honorés et aucune créance n'est en attente à ce jour, le conseil municipal décide :

-de contacter un notaire pour confirmer la possibilité de raccourcir le délai de location afin de procéder à l'aliénation de ce bien,

-d'accorder la cession de la parcelle situé au lieu-dit Furt, section AB n°495 pour 78 ca, pour « l'euro symbolique » plus le montant total des 5 années restantes de location, les frais de cette transaction sont à la charge du preneur,

-donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour les démarches administratives et la signature de l'acte définitif.

Vote :

7-Questions diverses

- **Médaille d'honneur du travail, promotion du 1^{er} janvier 2013.**

Par arrêté en date du 28 décembre 2012, Monsieur le Préfet de la région Aquitaine, Préfet de la Gironde, a accordé les médailles d'ARGENT et VERMEIL à Monsieur CLAVERIE Jean Louis, employeur AXIUM région Sud Ouest à CARBON BLANC.

Monsieur le Maire, au nom du conseil municipal, félicite l'heureux récipiendaire.

Séance levée à 20h30